
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

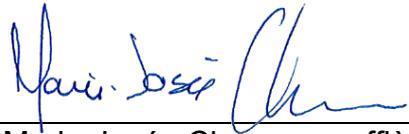
le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 novembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- 345-2024 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 6 119 924 \$*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 4 décembre 2024.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 11 décembre 2024.



Marie-Josée Charron, greffière